



**Association des
« Services de Soins Infirmiers du Nord-
Ouest Segréen »,**



**PROJET ASSOCIATIF
2015-2020**

Depuis plus de 30 ans, notre association, régie par la loi 1901, défend l'accès à des soins de qualité pour tous. Cette responsabilité partagée par l'ensemble des bénévoles et des salariés de l'association s'articule autour de la prise en charge des patients à travers :

- Un Centre de Santé Infirmiers composé d'infirmier(e)s
- Un Service de Soins Infirmiers à Domicile composé d'aides-soignants(e)s et d'infirmier(e)s

Notre volonté est de mettre la personne soignée au centre de nos préoccupations, en apportant une réponse à la demande de soins, avec une exigence de qualité et de continuité de la prise en charge, et un soutien particulier au maintien à domicile dans la limite des risques professionnels et des contraintes sanitaires, sociales et environnementales du patient.

1. SITUATION GEOGRAPHIQUE



2. HISTOIRE ET CONTEXTE

2.1. Création de l'association

1980 - A l'initiative de la congrégation des Sœurs de Sainte-Marie de Torfou, l'association du Centre de Soins Infirmiers du Nord-Ouest Segréen est créée le 1^{er} octobre 1980, et ses statuts déposés en préfecture d'Angers.

1984 – Création d'un S.S.I.D.P.A., autorisé pour 12 lits, répartis sur 9 communes (Combrée, Bouillé-Ménard, Bourg d'Iré, Bourg l'Evêque, Noëllet, Noyant-la-Gravoyère, Nyoiseau, Le Tremblay et Vergonnes).

2.2. Territoire d'intervention du C.S.I. et sa mission

Il rayonne sur 15 communes et 5 infirmières y travaillent. Son territoire d'actions est le suivant : Armaillé, Bouillé-Ménard, Le Bourg d'Iré, Bourg l'Evêque, Challain-la-Potherie, La Chapelle-Hullin, Chazé-Henri, Combrée, Grugé l'Hôpital, Noëllet, Noyant-la-Gravoyère, Nyoiseau, Saint-Michel-et-Chanveaux, Le Tremblay et Vergennes.



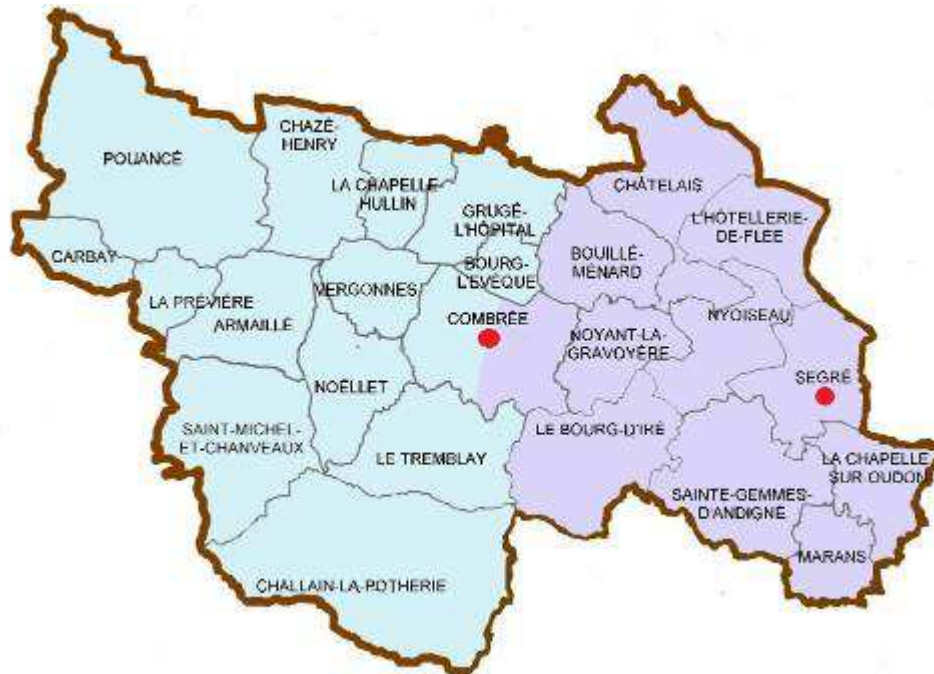
Sur prescriptions médicales exclusivement, des soins infirmiers (injections, prises de sang, pansements, surveillance de traitement, ...) sont prodigués. Sa mission : assurer des soins à domicile 7 jours sur 7, sur notre territoire rural.

2.3. Territoire d'intervention et évolution du nombre de places S.S.I.D.P.A., puis S.S.I.A.D.

1985-1997 – Extension du service à 20 puis 25 lits et interventions sur 10 communes supplémentaires (Armaillé, Carbay, La Chapelle-Hullin, Chazé-Henri, Grugé l'Hôpital, Pouancé, La Prévière, Saint-Michel-et-Chanveaux, Challain-la-Potherie et Sainte-Gemmes-d'Andigné), puis 4 communes autres (Segré, La Chapelle-sur-Oudon, L'Hotellerie-de-Flée, Marans).

1998-2005 – Extension du service à 40 lits et interventions sur le même secteur géographique. En 2005, le « S.S.I.D.P.A. du Nord-Ouest Segréen » change de dénomination et devient désormais le « S.S.I.A.D. Nord Segréen »

2005-2014 – Extension du service à 60 lits (55 personnes âgées et 5 personnes handicapées) et interventions sur le même secteur géographique. Les 60 lits autorisés sur le territoire des 24 communes citées ci-dessus, sont répartis en deux secteurs de 30 lits chacun : l'un regroupant les communes à l'Ouest de Combrée (site du siège social), et l'autre les communes à l'Est de Combrée avec la création d'une antenne au sein de l'hôpital de Segré. Enfin en 2014, extension de 5 places personnes âgées, portant ainsi la capacité totale à 65 places.



3. NOS VALEURS

L'association est soucieuse de l'accès aux soins pour tous, sans aucune discrimination, avec un service rendu de qualité pour chaque usager, et souhaite positionner la relation avec celui-ci au centre de toutes les préoccupations, en s'appuyant sur les valeurs suivantes : respect de la dignité, bienveillance et responsabilité.

Enfin, la notion de travail en équipe, est un élément essentiel à la bonne marche de l'association et de son conseil d'administration.

4. NOS MISSIONS

Selon la loi 99-1140 du 29 décembre 1999 *"Les centres de santé assurent des activités de soins sans hébergement et participent à des actions de santé publique, ainsi qu'à des actions de prévention, d'éducation pour la santé et des actions sociales".*

Le Centre de Soins Infirmiers réalise donc des soins curatifs (injections, perfusions, chimiothérapie, pansements), préventifs et éducatifs (actions individuelles et collectives), et d'accompagnement (soins d'hygiène, relationnels, palliatifs).

Selon le décret 2004-613 du 25 juin 2004, *"Les Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) assurent sur prescription médicale des prestations de soins infirmiers sous la forme de soins techniques ou de soins de base et relationnels pour les personnes âgées de 60 ans et*

plus malades ou dépendantes, des personnes de moins de 60 ans présentant un handicap ou des personnes de moins de 60 ans présentant des pathologies chroniques".

Le SSIAD intervient chez les patients nécessitant des soins continus, en visant à préserver, autant que faire se peut, l'autonomie. Au domicile, l'équipe soignante effectue la toilette, l'habillage, l'aide à la mobilité de la personne et la gestion du traitement de la personne dépendante.

Ces soins sont assurés par des aides-soignant(e)s et des infirmier(e)s qui sont sous la responsabilité des infirmières coordinatrices.

La complémentarité de ses deux services permet à l'association de réaliser ses missions :

- Garantir l'accès de tous aux soins sans discrimination,
- Assurer aux habitants du territoire les soins infirmiers contribuant à répondre aux mieux à leurs besoins en terme de santé,
- Effectuer les Soins coordonnés avec les différents acteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux afin de favoriser une prise en charge globale de la santé de la personne et son maintien à domicile,
- Développer la prévention et l'éducation pour la santé auprès de la population.

5. NOS ENGAGEMENTS

Dans le respect de nos valeurs, de la législation du travail et des budgets prévisionnels :

- Assurer la pérennité de l'association, en veillant à la formation et au renouvellement des bénévoles.
- Poursuivre notre implication dans la démarche qualité qui a vocation à améliorer l'organisation de nos services et le service rendu.
- Coordonner nos interventions avec les autres acteurs du maintien à domicile, et veiller à la complémentarité et au partenariat avec les différents acteurs du territoire (CLIC, MAIA, EHPAD, accueils de jour ou temporaire, services à domicile, hôpitaux locaux et professionnels libéraux.
- Participer activement aux projets de maisons de santé sur notre territoire (Segré et Pouancé).
- Continuer à développer le partenariat engagé dans le cadre de l'association d'association « Association Médico-sociale de l'Ombree », en proposant des solutions innovantes pour permettre ou améliorer le maintien à domicile.
- Adapter l'organisation des services aux besoins nouveaux de la population, et notamment pour améliorer la prise en charge des malades Alzheimer.
- Favoriser la formation des professionnels à l'évolution des pratiques.